

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
M. Gilles BORNOT

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Martine CHENUS-MARTHEY

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

<u>OBJET</u> <u>PROJET D'ÉVOLUTION DU SITE DU CHÂTEAU – SIGNATURE DU MAITRISE</u> <u>D'OEUVRE DE CONCEPTION SCÉNOGRAPHIQUE ET DE CONTENUS</u> <u>AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS DU PARCOURS HISTORIQUE IMMERSIF</u>

Cette délibération a été affichée le : 21 décembre 2022

**PROJET D'ÉVOLUTION DU SITE DU CHÂTEAU – SIGNATURE DU MAITRISE
D'OEUVRE DE CONCEPTION SCÉNOGRAPHIQUE ET DE CONTENUS
AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS DU PARCOURS HISTORIQUE IMMERSIF**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

En juin 2020, la Ville de Montbéliard a fait appel à la Société publique locale (SPL) Territoire 25, via la signature d'une convention d'assistance et de services, afin de l'accompagner dans la définition de son projet de reconversion du site du château. Dans ce cadre, Territoire 25 s'est entouré de l'agence Kantara, spécialisée dans la programmation d'équipements touristiques et culturels.

Ce projet d'envergure destiné à faire du site du Château un haut lieu touristique et culturel, attractif pour le grand public, à partir de son Histoire, a été présenté lors du conseil municipal du 4 Juillet 2022.

A ce jour, l'étude historique qui présente la synthèse de toutes les connaissances architecturales, historiques relatives au Château est achevée. Elle reste, en cohérence avec le Projet Scientifique et Culturel (PSC) qui définit les grandes orientations du musée, l'outil indispensable à l'élaboration du parcours immersif. Pour la mise en œuvre concrète de ce dernier, il convient d'engager désormais la phase opérationnelle, confiée en partie à Territoire 25 sous la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage publique.

Plus précisément, ce mandat a pour objet de déléguer à Territoire 25 certaines attributions du maître d'ouvrage pour passer les marchés et mettre en œuvre :

- La création du parcours historique immersif dans les tours du château, incluant :
 - L'étude de maîtrise d'œuvre de conception scénographique du parcours historique immersif qui se déroulera durant l'année 2023. Elle mettra en forme, à partir des connaissances recensées dans l'étude historique et des grandes orientations définies par le PSC, l'histoire racontée tout au long du parcours immersif. Les conclusions de cette mission aboutiront à la production des outils et supports déployés tout au long du parcours ;
 - Les travaux de mise en œuvre du parcours immersif au sein de Chatel Derrière durant l'année 2024.
- La réalisation d'études spécifiques liées aux réserves des musées et aux archives qui permettront d'identifier préalablement les capacités de stockages disponibles pour les réserves du Château afin de les décompresser et de les intégrer au parcours immersif, d'une part, et pour les archives, afin de les réorganiser au sein de Chatel Devant suite à la libération des locaux par le Conservatoire, l'été prochain, d'autre part.

L'ensemble des études relatives au parcours historique immersif est estimé à 1 600 000 € HT.

A ce titre, la mission comprenant les honoraires pour la maîtrise d'œuvre de Conception scénographique et de contenus audiovisuels et multimédias est estimée à 1 200 000€ HT. Dans la mesure où cette estimation dépasse les seuils européens, il convient de solliciter auprès du Conseil Municipal l'autorisation pour le Maire de signer ledit marché.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre de conception scénographique et de contenus audiovisuels et multimédias du parcours historique immersif à intervenir.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2022